

conditions de travail, statut, métiers ...

PEPY DONNE LE TON POUR 2015 !!



Certains avaient obtenu des garanties !

Pourtant, sur les notations !

Le président Pepy dans une tribune au figaro annonce vouloir rencontrer les organisations syndicales pour remettre en cause le « glissement vieillesse technicité » et l'indexer sur l'inflation, donc pour remettre en cause les notations annuelles comme prévu au chapitre 6.

Pourtant, sur l'accord 35h !

La direction confirme que l'abrogation de la loi de 1940 et la loi ferroviaire du 4 Aout qui dissout la SNCF et crée le Groupe public ferroviaire remet de fait en cause l'accord d'entreprise sur la loi des 35 heures et qu'à ce stade, la décision d'une continuité de cet accord n'était pas prise, laissant, malgré les gesticulades des « réformistes », le doute sur leurs intentions.



Pourtant, sur la réglementation du travail !

Le président Pepy déclare lors d'un séminaire aux managers que les négociations sur les conditions de travail auront lieu par métiers, fini la réglementation unique et les textes transverses. Bientôt des spécificités par activité ? Elle est ou l'unicité de l'entreprise ?

Pourtant, sur l'unicité des métiers et du groupe public !

La direction annonce, alors que le groupe public n'est pas encore créé, que de nombreux métiers vont perdre leur statut de métier transverse, dont les ADC ! C'est une attaque sans précédent sur notre métier, nos parcours professionnels... Chaque cheminot, chaque ADC pourrait rapidement se trouver isoler dans son activité/son dépôt avec des capacités de déroulement de carrière fortement réduit.

Alors que l'année qui vient s'annonce capitale sur nos conditions d'emploi et sur les conditions de mise en place de la loi ferroviaire, SUD-Rail met en garde sur les promesses qui n'engagent que ceux qui les croient, des garanties qui n'en sont pas ...

A n'en pas douter, pour 2015, la meilleure voie pour les ADC restera encore celle de la lutte !

Visite Aptitude Sécurité , T10035...

15 mois plus tard !!

Côté promesses sur la psycho à 10 ans et accident de personne ...

Selon la direction, « ca avance » ? ! ...

15 mois après avoir clos les discussions autour du référentiel « aptitude » sur des promesses quant à l'abrogation de la visite psycho à 10 ans, l'abrogation de la VAS après un accident de personne ; La direction a informé les O.S. que l'ensemble de ces sujets suivait leurs cours mais à cause de l'Europe, du ministère, la réforme..., ça prend du temps.

Mais pendant ce temps, dans les faits...

rien ne bouge et la même direction veut mettre en place !

A ce stade, tellement sûr de faire aboutir ses promesses, la direction présente aux O.S. la mise en place des dispositions pour lancer les 1ères visites de renouvellement de la psycho. Pour SUD-Rail, la direction ne peut pas revenir sur ses engagements, mettre en place la visite psycho alors que les décisions n'ont pas encore été prises et que le décret fixe la date de 2018 pour une mise en place, c'est clairement scandaleux, une trahison des ADC !

SUD-Rail et la cgt se sont clairement opposés à la mise en place de cette visite, nous ne laisserons pas faire ! Quant à la vas après un arrêt suite à un accident, la direction se montre confiante mais avoue aussi son impuissance. La décision, elle aussi en attente, continue pourtant à pousser les ADC à ne pas s'arrêter suite à un accident... inadmissible et dangereux, et ce n'est pas le peu d'établissement qui mettent en place les préconisations de prise en charge des adc suite à un accident qui nous consolera !



Pour les critères de la VAS, il faut faire bouger les lignes !

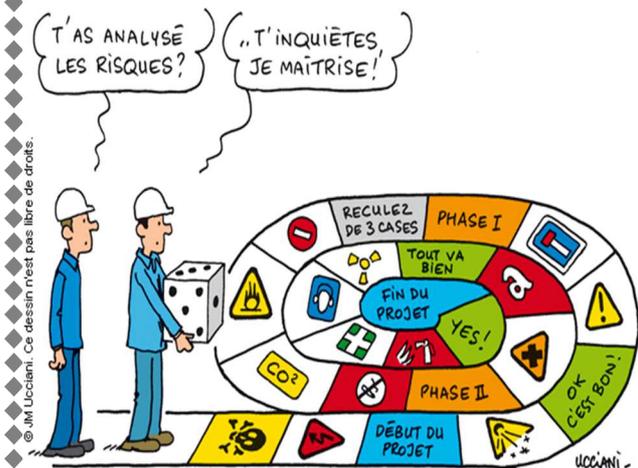
La direction, chiffres à l'appui, considère que le taux d'inaptitude définitive suite à la visite est acceptable et semble s'en contenter. Pour SUD-Rail, nous avons rappelé les problèmes rencontrés par nombre d'ADC suite à la transcription approximative de la directive, notamment sur les critères de la vision et nous avons renouvelé notre revendication de la création d'une commission qui pourrait, comme dans l'aérien, faire évoluer les critères d'aptitudes physique notamment pour prendre en compte l'expérience et l'allongement de carrière subi par les ADC. Là aussi, la direction traction fait jouer son impuissance, mais sur ce sujet aussi, nous ne lâcherons pas en 2015.

2ème cycle de visite d'aptitude , là aussi la direction veut lisser !

Pour le passage de la 1ère visite d'aptitude, la direction n'avait pas voulu dimensionner correctement le système et s'était trouvé dans l'obligation d'ouvrir des centres supplémentaires pour passer tout le monde. Aujourd'hui, alors que la quasi-totalité des ADC a passé cette 1ère visite, la même direction annonce la fermeture de plusieurs centres et la mise en place d'une période de lissage pour le passage du renouvellement triennal, période où les ADC pourraient être re-convoqués en VAS avant les 3 ans... mais pas de soucis, les mesures d'accompagnement seraient reconduites pour ce deuxième lissage... SUD-Rail a rappelé que les ADC n'étaient pas dans l'obligation d'effectuer une 2ème visite avant les 3 années et appelle les agents à se faire respecter, la visite avant 3 ans, ce n'est pas une obligation !

Sécurité sur le réseau :

Alerte EXPRESS doit être pérenniser !



Alors que l'entreprise vient d'être « mise en examen » dans le cadre de l'enquête judiciaire sur Brétigny/Orges, que les incidents mettant en cause le réseau se multiplient; on ne peut que déplorer l'absence de prise en compte des alertes des organisations syndicales sur l'état du réseau et de l'absence d'un dispositif de veille fiable et transparent pour ses 1ers utilisateurs, les ADC. **SUD-Rail a maintes fois remonté à la direction les difficultés chroniques des retours d'informations suite**

aux signalements des ADC, a fait des propositions dans ce sens !

Aujourd'hui, la direction annonce la mise en place d'une expérimentation concernant les retours sur les signalements « *infra* » des ADC, le dispositif « *alerte express* ».

Chaque BS annoté sur un problème d'infrastructure serait envoyé sur une plateforme qui gèrerait la transmission aux services de l'infra mais aussi le retour aux agents, dpx et CHSCT. SUD-Rail ne peut que se réjouir d'avoir été entendu sur la nécessité de disposer d'un dispositif d'alerte sur l'état du réseau, on ne pourra plus dire : « on ne savait pas ». Mais un tel dispositif ne doit pas être une simple réponse temporaire à l'émotion suscitée par les derniers accidents, et la direction doit maintenant s'engager sur la pérennisation du système ainsi que sa transcription dans nos textes de sécurités.

Avec SUD-Rail faisons avancer notre niveau de sécurité au boulot !

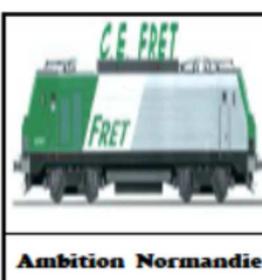
Qui Pour Succéder À Pierre Gattaz ?



QUEL SYNDICALISME DEFENDENT-ILS ?

Après l'épisode sur les pseudos-garanties obtenu en juin (voir 1ère page), et la campagne de dénigrement systématique des organisations syndicales qui luttent, le mur du « *çon* » comme dirait le canard enchaîné a été franchi par la cfdt et certains de ses représentants lors du changement de service d'hiver. Non content de pousser l'individualisme à son paroxysme en montant les résidences et les roulements les uns contre les autres, sur la base unique de leur audience électorale; **ils dépassent les limites de l'acceptable en allant encore plus loin que la direction et n'hésitent plus à déclarer (et à écrire) que certains adc en inaptitude temporaire ou à temps partiel (dixit « les enclumes ») sont des freins à la productivité des roulements TER dans une période d'ouverture à la concurrence !?!** La direction en avait rêvé, la CFDT le fait, pour ceux qui pouvaient encore douter du syndicalisme développé par cette O.S, il se place aujourd'hui clairement du côté patronal. **En 2015, changeons de cap, celui du réformisme nous montre toute ses limites... celle fixée par le patronat.**

En 2015, pour un syndicalisme social et solidaire, je soutiens SUD-Rail !!



Filialisation du fret / Création des entités



Excellence 2020 / Spécialisation des ADC



EAS / Responsabilité pénale des CRL



Fin des parcours professionnels



Fermeture des triages / Transfert à la concurrence

Cheminot(e)s
Pour cette année 2015, face aux enjeux du maintien du statut et de la convention collective, fais-tu confiance à la direction pour assurer ton avenir ?

Dumping Social/ CCN



2008 Rachat de GEODIS



2010 Filialisation d'eurostar



Casse du RH 0077 ART 49.2 dec 2008



En vue de l'année 2015 et d'un démantèlement que je souhaite rapide de la réglementation et du statut, je remercie les agents qui accepteront de sacrifier leurs conditions de travail pour financer le cheminopoly



Grignon Ouverture du TER à la concurrence avant



2006, ouverture à la Concurrence du FRET



Loi Ferroviaire Du 4 Aout



FIN DES BONIFICATIONS TRACTIONNEMENTS !

En ce début d'année 2015 SUD-Rail vous appelle à venir renforcer le syndicalisme qui fait passer l'intérêt des cheminots avant tout ! Parce que ta voix doit être entendue, contacte ton délégué SUD-Rail et participe à gagner ton avenir !



2006 Création de l'EPSF



1997 Création de RFF

CONTRE REFORME DES RETRAITES 2008 et ...2010

1983 La SNCF devient un EPIC

